



ATTENTION: visite de prévention incendie dans la ville de Portneuf par nos pompiers

Il y aura des visites de prévention incendie aux maisons à partir du mois de septembre 2013 -pour plus d'informations, voir les pages 8, 9 et 10.



NOUVEAU

**COURS DE
DANSE EN LIGNE
COUNTRY POUR
DÉBUTANTS
DÉBUT:
2 OCTOBRE 2013
DÉTAILS
EN PAGE 13**

Hôtel de ville

297, 1^{re} Avenue

Portneuf, Québec

G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

Tél.: 418 286-3844
Fax : 418 286-4304

Courriel:

info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS
(urgence):

418 808-8084

LOISIRS: 418 286-3844
poste 28

Courriel:

loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS:
418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE:
418 520-7471

EN CAS

D'URGENCE: 911



SALON DES INTERVENANTS EN INSTALLATIONS SEPTIQUES DE PORTNEUF

QUAND : Lundi 30 septembre 2013, 19h00

OÙ: Salle du conseil, hôtel de ville de Portneuf au: 297, 1^{re} Avenue

POURQUOI : Rencontrer les intervenants dans le processus de mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées.

INFORMATIONS : 418 286-3844 poste 25

IRVIN BLAIS EN SPECTACLE

SAMEDI:

9 NOVEMBRE 2013

À L'ÉGLISE

(481, Notre-Dame)

Billets en vente dès le
1^{er} octobre 2013

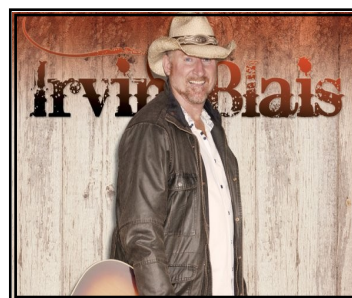
-Accommodation Émilie
(Péto-T)

-Pharmacie Familiprix Jacques et Marcotte

-Hôtel de ville de Portneuf

Coût : 15.00\$

INFORMATIONS: 418 286-3844 #28





Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 10 à 12h00 pour l'édition d'octobre.

Le format Word est requis.

Réalisation et mise en page :

Nancy Provencher



À NOTER

La prochaine parution du journal municipal est prévue le:

25 octobre 2013.

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Nelson Bédard 418 286-3844 Poste 23 maire@villedeportneuf.com	Maire
Philippe Gignac 418 283-3987 philippe.gignac@villedeportneuf.com	Conseiller, district #1 Membre du comité culture et embellissement Représentant achat local
Diane Godin 418 286-6543 dyaneg@globetrotter.net	Conseillère, district #2 Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf Représentante de la ville à l'O.M.H.
Chantale Hamelin 418 286-6910 chantale.hamelin@villedeportneuf.com	Conseillère, district #3 Maire suppléante Membre du comité consultatif d'urbanisme Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
Jacquelin Martel 418 286-3775 jacquelin.martel@villedeportneuf.com	Conseiller, district #4 Représentant aux Haltes du Saint-Laurent Représentant au comité de pilotage - plan de développement durable
Esther Savard 418 286-3434 esther.savard@villedeportneuf.com	Conseillère, district #5 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le DekHockey
Annick Leclerc 418 913-0513 annick.leclerc@villedeportneuf.com	Conseillère, district #6 Responsable des questions familiales et du volet aînés
<u>Les responsables municipaux (418 286-3844)</u>	
DIRECTION GÉNÉRALE GREFFE SERVICE des TRAVAUX PUBLICS INSPECTION MUNICIPALE SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE SERVICE des LOISIRS INSPECTION de la RACE CANINE BIBLIOTHÈQUES (responsables) (Le Signet) Denise Vermette	Danielle M. Bédard France Marcotte Denis Dion Jean-François Jourdain Éric Savard Tél.: 418 520-7471 Anaïs Jardon Denise Charest (La Découverte) Johanne Savard

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
- Adoption du procès-verbal du 12 août 2013 + procès-verbal modifié
- Adoption des comptes à payer : \$301 470.81
- Avis de motion, modification règlement lotissement – longueur îlots
- Adoption premier projet de règlement, longueur îlots
- Avis de motion autorisation usage unifamilial dans la zone Af/a-110
- Adoption premier projet de règlement, zone Af/a-110
- Avis de motion, agrandissement de la zone Ra-8
- Avis de motion, plan d'urbanisme Perthuis
- Adoption premier projet de règlement, plan d'urbanisme Perthuis
- Assemblée de consultation, secteur Perthuis
- Adoption du second projet de règlement, secteur Perthuis
- Adoption du règlement, élevage de chevaux
- Embauche de journaliers à la voirie municipale
- Renouvellement des assurances collectives
- Adhésion Office du tourisme
- Signature demande d'aide financière
- Acceptation soumission, études quai de Portneuf
- Mandat Génivar, voie contournement
- Pavage côte du Plateau et entrée 1^{re} Avenue Est
- Scellement de fissures, boul. Gauthier
- Achat de sel et sable d'hiver
- Achat de trois conteneurs, centre de formation incendie
- Transfert de poste budgétaire
- Signature lettre d'entente, rue des Boisés
- Signature lettre d'entente, monsieur Jean Martel
- Obtention d'un décret, cession du quai de Portneuf
- Réfection toiture du bâtiment de la Marina/Le Littoral
- Oléoduc Énergie Est
- Achat de luminaires DEL
- Autorisant le paiement comptant du solde non amorti de la série d'obligation CH Société québécoise d'assainissement des eaux



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:**

**Attention: mardi
le 1er octobre
2013 à 19h30**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PORTNEUF DU : 9 septembre 2013**



AVIS PUBLICS

Ville de Portneuf—M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajuster les limites des zones résidentielles de villégiature Rv et de la zone récréative Rec-201 dans la seigneurie de Perthuis

1. Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2013, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajuster les limites des zones résidentielles de villégiature Rv et de la zone récréative Rec-201 dans la seigneurie de Perthuis » à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 9 septembre 2013.

Ce second projet de règlement a pour but de reconfigurer les zones résidentielles de villégiature Rv-201, Rv-202, Rv-203, Rv-204, Rv-205 ainsi que la zone récréative Rec-201 afin d'assurer la concordance des limites de ces zones avec les limites des lots apparaissant sur le plan de lotissement déposé au cadastre le 18 juillet 2013 sous le numéro de dossier 1006723. De plus ce règlement vise à préciser que les quais et abris pour embarcations ne seront pas autorisés dans le secteur de la plage du lac Montauban.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

3. Identification des zones

<u>Zones visées</u>	<u>Zone contiguë</u>
---------------------	----------------------

Rv-201, Rv-202, Rv-203 Rv-204, Rv-205 Rec-201	Fo-201
---	--------

Le plan permettant d'identifier les zones visées et la zone contiguë peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 27 septembre 2013;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 9 septembre 2013.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures régulières de bureau.

6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE vingtième jour de septembre 2013.



France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf—MRC de Portneuf**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre la construction résidentielle dans la zone Af/a-110.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 20 septembre 2013.



France Marcotte, greffière

Avis public -**Ville de Portneuf - MRC de Portneuf**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115. Le projet de règlement vise à reconfigurer les aires d'affectation « résidentielle de villégiature » ainsi que l'aire d'affectation « récréative » afin d'assurer la concordance de leurs limites respectives avec les limites des lots apparaissant sur le plan de lotissement déposé au cadastre le 18 juillet 2013 sous le numéro de dossier 1006723.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 20 septembre 2013.



France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC
Ville de Portneuf- MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 9 septembre 2013, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114. Le projet de règlement a pour but de permettre des îlots plus petits.**
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} octobre 2013 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.**
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1^{re} Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.**

DONNÉ À PORTNEUF, ce 20 septembre 2013.


France Marcotte, greffière

AVIS PUBLIC
Rôle d'évaluation foncière- Rôle triennal 2013-2014-2015

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec les exigences de la Loi sur la fiscalité municipale :

QUE le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Portneuf a été déposé au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le 11^e jour de septembre 2013. Ledit rôle peut être consulté durant les heures normales de bureau.

QUE l'exercice financier 2014 est le deuxième exercice auquel s'applique le rôle d'évaluation triennal.

QU'une demande de révision peut être logée :

- au deuxième exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;**
- toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire;**
- une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.**

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'année civile qui suit celle pendant laquelle est survenu l'événement justifiant la modification (article 131.2 de la Loi sur la fiscalité municipale).

QUE toute demande de révision doit obligatoirement, sous peine de rejet :

- être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulé : « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » (disponible au bureau municipal);**
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 206 adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC) le 20 août 1997, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;**
- être déposée à la Municipalité régionale de comté de Portneuf (MRC), 185, route 138, Cap-Santé, G0A 1L0, ou envoyée par courrier recommandé.**

Donné à Portneuf, ce 20 septembre 2013.


France Marcotte, greffière

INFORMATIONS:

Service incendie : l'avertisseur de fumée

Depuis la commercialisation de l'avertisseur de fumée au début des années 1980, le nombre de décès dans les incendies a diminué. Il se situe actuellement sous la barre des 40 décès par année en moyenne, comparativement à environ 180 avant l'arrivée de l'avertisseur.

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.

Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.

Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux dix ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

Comment choisir un avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.

L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.

L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans.

Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.

Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.

Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaître sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone. Seul un [avertisseur de monoxyde de carbone \(CO\)](#) peut le faire.

Où l'installer

Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.

Installez-en un dans le corridor, près des chambres.

Installez-en un dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.

Installez-en un à proximité d'un escalier.

Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.

Si chaque étage mesure plus de 10 mètres (35 pieds), installez 2 avertisseurs par étage, soit 1 près de chacune des extrémités.

Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain. Éloignez-le légèrement de ces deux pièces.

Installez aussi un avertisseur de fumée au chalet.

Comment l'installer

Installez l'appareil au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.

Installez l'avertisseur à une distance de 100 cm (40 po) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur.

Assurez-vous qu'il n'y a aucune obstruction possible dans la trajectoire potentielle de la fumée vers l'avertisseur. Par exemple, installez l'avertisseur sur la partie la plus basse d'une poutre et non entre les poutres où la fumée risquerait de ne pas se rendre.

L'avertisseur de fumée relié à une centrale permet une intervention encore plus rapide des pompiers. Assurez-vous d'être bien relié, surtout si vous faites faire des modifications à votre réseau téléphonique ou électrique (Internet haute vitesse, téléphone IP).

Faites interconnecter par un maître électricien tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison. Ainsi, lorsque l'un d'eux sonne, ils sonnent tous, peu importe où est le feu. Vous gagnerez de précieuses minutes pour évacuer.

Comment l'entretenir

La pile

Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent. Utilisez le type de pile recommandée par le fabricant.

N'utilisez jamais de pile rechargeable, à moins que le fabricant le recommande.

Remplacez-la lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement.

Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.

L'appareil

Passez légèrement l'aspirateur, en utilisant une brosse douce, à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année, sauf pour l'avertisseur électrique qu'il ne faut jamais ouvrir. Nettoyez l'extérieur seulement. Cela empêche que la poussière s'accumule sur les capteurs de fumée.

Ne peignez jamais l'avertisseur de fumée.

Comment le vérifier

Avertisseurs de fumée à pile ou électrique

Une fois par mois :

Appuyez sur le bouton d'essai pendant quelques secondes. Un signal sonore doit se faire entendre immédiatement. Si ce n'est pas le cas, changez la pile.

Faites la vérification aussi au retour des vacances ou après une absence de plus de 7 jours. En effet, le signal sonore indiquant une pile faible ne se fait pas entendre plus d'une semaine.

Vérifiez aussi les avertisseurs de fumée branchés à une centrale de surveillance. Informez d'abord le fournisseur de services et suivez ses instructions.



Une fois par année

Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en l'exposant à la fumée produite en éteignant une chandelle, placée à une distance raisonnable, ou à celle produite en brûlant, dans un contenant sécuritaire, un bâton d'encens ou un fil de coton. Avec le temps, la corrosion, la poussière et la graisse peuvent s'accumuler dans l'appareil et nuire à son bon fonctionnement.

Prudence : Soyez TRÈS vigilant au moment d'utiliser du matériel incandescent pour faire de la fumée afin de ne pas endommager l'appareil, et de ne pas causer d'incendie.

Quand le remplacer

Remplacez-le 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si la date est absente, ne prenez aucun risque, remplacez-le immédiatement.

Remplacez-le s'il est endommagé, peinturé ou s'il n'émet pas de signal au remplacement de la pile ou lors du test de détection de la fumée.

Remplacez-le si la pile présente une fuite et que les bornes de la pile sont corrodées.

Comment se débarrasser de vos vieux avertisseurs de fumée

Les avertisseurs de fumée peuvent être jetés à la poubelle avec les autres déchets domestiques, puisque :

Aucune radiation ne traverse le boîtier métallique contenant la source scellée.

La quantité de rayonnement gamma émise par un avertisseur de fumée à chambre d'ionisation est très faible.

Responsabilités des propriétaires et des locataires

Les propriétaires ont l'obligation d'installer, dans chaque logement, un avertisseur de fumée qui fonctionne par étage, ainsi que dans les corridors et cages d'escalier.

Dans un immeuble à logements, le locataire a généralement la responsabilité de l'entretien de l'avertisseur de fumée et de sa pile. Par contre, cette responsabilité peut faire l'objet d'une entente entre le locataire et le propriétaire à la signature du bail.

En cas d'incendie : Sortez rapidement. Marchez à quatre pattes s'il y a de la fumée. Rendez-vous au point de rassemblement. Ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes. Composez le 9-1-1 une fois dehors.

Le club de l'âge d'or «Partage»

vous invite à son souper de Noël qui aura lieu le 7 décembre 2013 à 17h30 au Carrefour municipal. Le souper sera suivi d'une soirée de danse. Une réponse serait souhaitée avant le 21 novembre prochain. Après cette date, il n'y aura plus de cartes à vendre.

Apporter votre vin— contribution payable : 10.00\$

Bienvenue à tous!

Charlotte : 418 286-3720

Liliane : 418 286-6337

Yvonne : 418 286-6192



La Résidence Portneuvienne:

L'assemblée générale annuelle de la Résidence Portneuvienne aura lieu le jeudi, 17 octobre 2013 à 19H00 à la salle communautaire de la résidence au 300, 2^e Avenue à Portneuf. Bienvenue aux membres résidents et aux membres de soutien.

Il y a présentement deux logements à louer au 3^e étage: un studio (1 ½ pièce) du côté sud et un 3 ½ pièces du côté nord. Pour toute information ou pour une visite, veuillez communiquer avec monsieur Pierre Morissette au: 418 286-4000.

Gilles Émond, Président

Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne



Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacun, au bureau de l'hôtel de ville et chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).

L'équipe de Portneuf 1861

Livre "Au dit-lieu de Portneuf"

BIBLIOTHÈQUE La Découverte, secteur nord, Carrefour municipal, 500, Notre-Dame, Portneuf

Horaires bibliothèque :

Mardi de 18h30 à 20h00, le mercredi de 13h30 à 15h00 et le jeudi de 18h30 à 20h00



BIBLIOTHÈQUE Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque le Signet est de retour à son horaire régulier. Elle est ouverte tous les mercredis de 19H00 à 20H30. Voici la liste des livres achetés en août.

NOUVEAUTÉS AOÛT 2013

Ce qui se passe au Mexique reste au Mexique / Amélie Dubois

Une lame m'a sauvée / Angèle Lieby

Couleur Ketchup / Annabel Pitcher

Ma soeur vit sur la cheminée / Annabel Pitcher

Infortunes de la Belle au bois dormant - Tome 2 - Libération / Anne Rice

Infortunes de la Belle au bois dormant - Tome 3 - Punition / Anne Rice

Dans la lumière / Barbara Kingsolver

Fin de mi-temps pour le soldat Billy Lynn / Ben Fountain

Au-delà du visible, il y a l'invisible / Carole Dionne

Rosa et son secret / Cecilia Samartin

C'est beau la vie / Christine Michaud

Encore plus belle, la vie / Christine Michaud

Inferno/ Dan Brown

Une pincée de terre et de mer / Dina Nayeri

Présage du corbeau (Le) / Don Rearden

Maudits (Les) - Tome 1 - Résurrection / Edith Kabuya

Maudits (Les) - Tome 2 - Illusion / Edith Kabuya

Secret d'été / Elin Hilderbrand

Libraire (Le) / Gérard Bessette

Petit magasin des tricoteuses (Le) / Gil McNeal

Moi, Alex Cross / James Patterson

Chroniques de Clifton - tome 1 - Seul l'avenir le dira / Jeffrey Archer

Chroniques de Clifton - tome 2 - Les fautes de nos pères / Jeffrey Archer

Fantôme / Jo Nesbo

Un visage d'ange / Lisa Ballantyne

Héritiers du fleuve (Les) - Tome 1 - 1887-1893 / Louise Tremblay-d'Essiambre

Toutes ces âneries qu'on apprend à l'école / Lydia Mammar

Bonnes soeurs (Les) - tome 1- L'amour entre parenthèses / Mario Bergeron

Amants de Port-Joli (Les) / Maurice Gagnon

Ce pays de rêve - Tome 1 - Les surprises du destin / Michel Langlois

Ce pays de rêve - Tome 2 - La déchirure / Michel Langlois

Ce pays de rêve - Tome 3 - Le retour / Michel Langlois

Ce pays de rêve - Tome 4 - Le mouton noir / Michel Langlois

Pour les sans-voix - Tome 1 - La jeunesse en feu / Micheline Duff

Pour les sans-voix - Tome 2 - Paysages éclatés / Micheline Duff

Pour les sans-voix - Tome 3 - Une place au soleil / Micheline Duff

Celui qui lisait dans les pensées / Nitya Varnes

Hôtel des souvenirs (L') - Tome 3 - Sous le charme / Nora Roberts

Avis de tempête / Richard Castle

Souvenirs de la banlieue - Tome 5 - Tante Irma / Rosette Laberge

Ordres de Berlin / Simon Tolkien

Quand les colombes disparurent / Sofi Oksanen

Divin enfer de Gabriel (Le) / Sylvain Reynard

Comme son ombre / Val McDermid

Divergence - Tome 1 / Veronica Roth

Insurgés - Tome 2 / Veronica Roth

Ombre des templiers (L') / William Dietrich

Kid Paddle 13 - Slime project / Midam

Encyclopédie illustrée Star Wars Lego / Collectif

La grande imagerie - Les minéraux / Fleurus

La grande imagerie - Mystères / Fleurus

Binou et M. Mou - le dodo / Dominique Jolin

Au dodo, les zétoiles / Émilie Rivard

Princesse parfaite - Zoé n'obéit pas / Fleurus

Je veux un zizi / Laetitia Lesaffre

Mon bébé imagier - À la garderie / Mika

Vois-tu ce que je vois: 100 surprises / Walter Wick

Vois-tu ce que je vois: Jouets / Walter Wick

Lieux hantés volume 4 / Scholastic

TRAVAUX PUBLICS

DÉSHERBER LES BORDURES DES RUES ET CONTRÔLE DE L'AMBROSIA 2013

Dans le but de maintenir une bonne qualité de vie, la ville de Portneuf a procédé en août dernier au contrôle écologique de l'ambrosia (herbe à poux) sur son territoire. Pour ce faire nous avons traité certaines bordures de rue et quelques espaces verts totalisant environ 12 kilomètres linéaires (1km linéaire=1000m X 1m.), pendant cet exercice nous avons remarqué la prolifération d'herbes en bordure des rues de notre Ville, et ce, dans la plupart des quartiers. Cette situation complique quelque peu le nettoyage et l'entretien des différentes voies de circulation et nécessite plusieurs interventions de nos employés municipaux. Nous sollicitons donc la collaboration de tous les résidents en leur demandant d'arracher les mauvaises herbes qui poussent le long de la bordure de rue en façade de leur propriété. La Ville favorise le désherbage manuel et mécanique et pour ce faire, il faut donc attendre que les herbes soient développées. Par la suite, un nettoyage des résidus de végétaux est recommandé afin d'éviter le colmatage des grilles d'égout pluviales. Ceci contribuera également à embellir votre environnement.

Le service des travaux publics

Note: Pour plus d'information sur l'ambrosia artemisifolia, veuillez consulter le site de l'Association pulmonaire du Québec.

RAPPEL : L'ÉCOBARIL

La Ville de Portneuf dans le cadre de sa stratégie d'économie d'eau potable offre à sa population la possibilité d'acquérir un écobaril (récupérateur d'eau de pluie) au modique coût unitaire de 70.00\$. Pour vous en procurer un ou plusieurs : appelez au numéro suivant (418 286-3844 poste 21) et procédez à la commande; recevez à domicile votre écobaril la journée même ou dans la semaine suivante. Ce sont les gens des travaux publics qui procéderont à la livraison.

L'écobaril est fait à partir d'un contenant récupéré de 200 litres en plastique ayant servi en alimentation. Le couvercle est percé d'une ouverture munie d'un grillage double pour permettre de recueillir les eaux de pluie tout en empêchant les débris (feuilles, graines, déchets) et les insectes d'y pénétrer. Une prise de débordement (trop plein) est située dans le haut du baril et un robinet en cuivre est situé dans la partie inférieure. L'utilisation d'un récupérateur d'eau de pluie est la solution idéale pour fournir à vos plantes une eau douce de qualité et sans chlore. Vous contribuez ainsi à la protection de l'environnement grâce aux économies d'eau potable. L'écobaril vous sera utile, en plus de l'arrosage, pour le lavage de la voiture ou du mobilier de jardin, pour le compostage ou pour diverses utilisations au chalet, par exemple.

Le service des travaux publics

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

À l'automne: Résidus du potager et des arbres fruitiers, résidus de nettoyage, rognures de gazon et feuilles mortes.

La disposition des résidus verts, c'est la collecte, au site de l'Avenue Saint-Germain, des feuilles, du gazon, des débris de plates-bandes et de jardins. Ces matières représentent près de 20% du poids des ordures qui vont directement à l'enfouissement. Lorsque nous les récupérons, ces résidus verts sont transformés en compost. Les résidus verts ne doivent pas être mélangés à aucun autre type de déchets.

Au site de dépôt, trois cellules sont installées dont une pour l'arrivage des résidus verts. Les deux autres cellules sont utilisées pour la fabrication de compost. Le gazon laissé sur le terrain constitue un très bon engrais pour le sol. Profitez de l'occasion pour réduire à la source, réutiliser et valoriser les matières résiduelles.

Le service des travaux publics

COLLECTE DE BRANCHES, DE RÉSIDUS DE RETAILLES DE CÈDRES ET RÉSINEUX

Le Service des travaux publics vous offre un site pour disposer de vos branches et retailles.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de transporter vos matières organiques au site de récupération que la ville a spécialement aménagé pour vous. Il est situé au 1000, avenue Saint-Germain (près du garage Municipal) à l'extrémité nord de l'avenue Saint-Germain, tout près des cellules de compostage.

Service offert 7 jours sur 7 jusqu'au 11 novembre 2013

Instructions pour le dépôt de branches et retailles :

- Les branches doivent avoir un diamètre maximal de cinq centimètres (2 pouces) et une longueur maximale d'environ 1,5 mètres (5 pieds)
- Les sacs de plastique et cordes sont prohibés.
- Les matières organiques devront être exemptes et ne doivent pas être mélangées à aucun autre type de déchets.
- Les troncs d'arbres, souches et matériaux secs sont interdits.
- Il faut placer les branches et les retailles dans la zone de dépôt située tout près (au nord) du site de collecte des résidus verts. **Merci de votre collaboration!**

ATTENTION: Le site de dépôt de branches sera fermé pour entretien et hivernage à partir du 12 novembre. Toutefois, à compter de cette date, vous aurez toujours accès au site et aux cellules de compostage.

RINÇAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC:

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable et celle de ses installations, la Ville de Portneuf procédera au nettoyage des réseaux d'aqueduc. À compter du 23 septembre 2013, les employés des travaux publics démarreront l'opération de rinçage des réseaux de distribution de l'eau potable. Durée approximative de ces travaux : 1 mois.

Objectif et procédure :

Les travaux qui seront menés de jour consistent à nettoyer les réseaux des différents dépôts qui peuvent s'accumuler dans les tuyaux. Pour ce faire, les employés du Service des travaux publics ouvrent les bouches d'incendie situées à des endroits stratégiques et les laissent couler suffisamment pour rincer adéquatement les conduites.

Que faire si votre eau est brouillée ?

Le rinçage d'un réseau d'aqueduc peut avoir comme conséquence de brouiller, troubler l'eau avec de petites bulles d'air ou de colorer l'eau distribuée. Si tel est le cas, ouvrez tous vos robinets d'eau froide durant quelques minutes jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau potable n'affecte en rien sa salubrité. Aucun problème bactériologique n'est généré par cette opération.

Suivi du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1) :

Nous vous rappelons que l'eau potable de la Ville de Portneuf est analysée et suivie quotidiennement. De plus, des échantillons d'eau sont expédiés (chaque semaine) à un laboratoire accrédité par le MDDEP pour fin d'analyse. Tous les résultats obtenus sont acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour un contrôle de qualité.

Merci...Le service des travaux publics



VOUS ÊTES INVITÉ À UNE CONFÉRENCE GRATUITE : mardi, le 24 septembre 2013, à 19h30 à la Salle de Chevaliers de Colomb de Pont-Rouge:

SUJET: Le pharmacien vous parle de médication (conférencier : M. Louis-Philippe Royer, Pharmacien



SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Jeudi 14 novembre 2013
De 17h30 à 20h30
à la salle des Chevaliers de Colomb

Les résidents nouvellement arrivés à Portneuf sont invités à une soirée d'accueil en leur honneur **le jeudi 14 novembre à 17h30.** Lors de la soirée, un souper sera servi et différentes activités visant à faire connaître leur nouvelle localité seront organisées.

Les résidents de Portneuf sont cordialement invités à venir accueillir les nouveaux arrivants.

Le souper spaghetti sera servi au coût de 10.00\$ pour les résidents et gratuit pour les nouveaux arrivants. **Réservation requise pour tous!**

Les cartes de souper seront en vente tout le mois d'octobre au bureau municipal (297, 1^{re} Avenue) de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Vu l'impossibilité d'obtenir les coordonnées des nouveaux arrivants habitant enoyer, nous vous invitons à communiquer avec nous et à vous joindre à nous pour la soirée!

Au plaisir de vous connaître!

Pour toute information, communiquer avec Anaïs Jardon au 418 286-3844 #28

*****NOUVEAU

COURS DE DANSE EN LIGNE COUNTRY POUR DÉBUTANTS

Vous avez toujours voulu apprendre la danse en ligne country?

Vous avez envie de vous amuser?

Ce cours est fait pour vous!

Clientèle: 15 ans et +

Horaire: mercredi, 19h30 à 21h30

Début: mercredi le 2 octobre 2013

Lieu: salle du conseil (hôtel de ville)

Coût: 80.00\$ pour 10 cours ou 10.00\$ par cours

Inscriptions: 418 286-3844 poste 28





RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF:

La collecte des déchets encombrants (monstres) : jeudi, le 26 septembre 2013**Les matières acceptées lors de la collecte des déchets encombrants**

Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, appareils ménagers*, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaies, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds , morceaux de tourbe, etc.

*Les produits suivants ne sont pas acceptés lors de la collecte des encombrants : pneus, bardeaux d'asphalte, réfrigérateurs, congélateurs, dalles ou blocs de ciment, blocs de pavé uni, asphalte, briques, pierres, les matériaux de construction et de rénovation, les bouteilles de propane et les produits liquides, dangereux et explosifs.

Mon climat, ma santé

POUR MIEUX S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

www.monclimatmasante.qc.ca

Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au: 418 286-3844 poste 21

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.
Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

 2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

 Tél.: 418 285-3252
Télec.: 418 285-0075
courriel: elortieag@videotron.ca
RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

 655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

 Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977



Ville de Portneuf

OFFRE D'EMPLOI

Préposé aux travaux publics (Banque de candidats)

Horaire de travail

Horaire variable réparti du lundi au vendredi effectué entre 7h00 et 16h00 selon les besoins du service et de la période de travail, aucun nombre d'heure garanti.

Lieu du travail : Territoire de la ville de Portneuf.

Nature du travail

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à effectuer différents travaux d'entretien et de nettoyage reliés aux loisirs aux infrastructures, à la voirie et au réseau routier (principalement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur, seul, accompagné ou sous les directives d'un journalier lorsqu'en équipe). Collabore aux différents travaux d'entretien et de réparations des autres équipements et des infrastructures de la Ville.

Attribution des caractéristiques

- ✓ entretien des espaces verts, tonte de gazon, désherbage, débroussaillage, nettoyage et balayage des rues, trottoirs et des parcs;
- ✓ ramassage des déchets et de la récupération dans les parcs et en bordure des routes ;
- ✓ pose d'asphalte froid, travaux de nettoyage d'embouchure de ponceaux, de fossés, de puisards et de regards d'égout;
- ✓ manoeuvre lors de divers travaux de voirie ;
- ✓ signaleur lors de divers travaux de voirie;
- ✓ participation dans la préparation d'événements spéciaux, tels : mise en place de mobilier, montage de scènes ainsi que toutes autres tâches connexes;
- ✓ ménage, peinture et nettoyage des toilettes et immeubles municipaux, ainsi que toutes autres tâches connexes.

Il accomplit toutes les autres tâches connexes requises par son supérieur.

Qualifications requises

- ✓ secondaire V ou équivalent;
- ✓ ponctualité, discipline et autonomie;
- ✓ être affable et discret avec le public en général et les citoyens;
- ✓ aptitudes et aisance à travailler autant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

**Classification selon la convention collective préposé aux travaux publics,
salaire entre 11.20\$ et 13.62\$ de l'heure selon l'expérience de travail.**

Faire parvenir votre formulaire «Demande d'emploi» disponible au bureau municipal ou sur le site web de la ville dans la rubrique offre d'emploi avant le **11 octobre 2013 – 16h00**

À l'attention de M. Denis Dion

Par fax au 418 286-4304

Par courriel à : direction.generale@villedeportneuf.com

En personne ou par la poste au : 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, QC, G0A 2Y0

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.



**Plus de
800 emplois**
à conserver...

Plus de 500\$
à gagner en
chèques-cadeaux

L'achat local, une voie de choix!

Demandez votre coupon de participation
du 11 septembre au 8 octobre 2013
Tirage le 9 octobre 2013

ENTREPRISES PARTICIPANTES

Accommodation Émilie
Alain M. Et M. Itée
Aliments Portneuf
Arts & Ebénisterie S. Belleville
Aspirateurs R.G.
Atelier Lukas Fleuriste
Banque Nationale Du Canada
Benoît Portelance (Services Financiers)
Bois d'Émeraude
Camping Panoramique de Portneuf
Caisse Desjardins Centre de Portneuf
Caron et Fils
Centre de Carrosserie Carteck
Centre de L'auto Portneuf enr.
Chenil Fantastique (Le)

Coiffure Carole Duval
Coiffure Caroline Coulombe
Coiffure Michelle
Coiffure Vanessa
Coopérative de Santé Portneuf Saint-basile
Dénéigement Guy Paquin
Ebénisterie Pierre Cossette enr.
Le Petit Épicerie inc.
Équipements d'érablière C.D.L.
Esthétique Caroline Delisle
Esthétique Vicky Gauthier
Excavation Denis Blais
Formation Prévention Secours inc.
Frenette & Frères Itée
Ginette Coiffure

Julie D'Arche, Massothérapeute
Marché J.L. Marcotte
Dominick Légaré
Marc Larochelle Entrepreneur Gén.
Pharmacie G. Jacques et J. Marcotte
Pizzeria Bar Chez Paquet
Restaurant Le Littoral inc.
Resto-gare de Portneuf
Rolande Morissette
Sélection du Pâtissier (1992) inc.
Réparation Electro-m
Suzanne Claveau Artiste Peintre
Salon de Quilles Futura



***L'achat local,
au coeur de notre
engagement!***



**Chambre de commerce
de l'Est de Portneuf**

02303-110913